

MAIRIE  
de  
**MESNIL SUR L'ESTRÉE**  
27650



Tél. : 02 37 64 90 00  
Fax : 02 37 64 90 01  
e-mail : [mairie@mesnillestree.fr](mailto:mairie@mesnillestree.fr)

**COMPTE RENDU**

**DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2019**

**Conseil Municipal du 4 novembre 2019**

Présents : Mesdames et Messieurs BOSSUYT, BOUCARD, BOUTIN, JARRAFOUX, MOROCZ, MOURIER, TAMBOURELLI, VINCENT.

Excusés : Mesdames et Messieurs ESNAULT, FOUREAU, LE DUC, TACHET, VARLET, CORDONNIER, MARTIN.

Absents :

Pouvoirs : Monsieur VARLET donne pouvoir à Monsieur BOUTIN.

Monsieur ESNAULT donne pouvoir à Monsieur JARRAFOUX.

Madame LE DUC donne pouvoir à Madame MOURIER.

Monsieur CORDONNIER donne pouvoir à Monsieur VINCENT.

Le secrétaire de séance est Monsieur JARRAFOUX.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Monsieur le Maire fait part des décisions et délibérations prises avec l'accord de la commission finances du 19 octobre 2019 et rattachées au précédent conseil municipal. (voir en annexe).

**Ordre du jour :**

**Comptes rendus des commissions et groupes de travail**

**Délibérations :**

Actualisation des loyers

Convention piscine et/ou convention illuminations avec St Germain

Cadeaux fin d'année au personnel

Compétence EPN enseignement supérieur

Approbation CLECT

Arrêté permanent gens du voyage

DM pour droit de cession SEGILOG

### Questions diverses

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de ce conseil :  
Approbation des fonds de concours en fonctionnement.

## COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### EPN (rapporteur Jacques Boutin)

Les 5 commissions préparent les délibérations soumises au vote lors des conseils communautaires, Monsieur le Maire participe aux conseils communautaires ainsi qu'aux réunions des Maires.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont consultables sur les sites suivants :

<http://www.evreuxportesdenormandie.fr/82-conseils-communautaires.htm>

<http://mesnil-sur-lestree.fr/>

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) : permanence E.U.P. (enquête d'utilité publique) le 6 novembre 2019 en mairie.

Permanence E.U.P. (enquête d'utilité publique) concernant le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT) le 16 novembre 2019 en mairie.

Commission eau et assainissement le 14 novembre 2019.

Commission voirie le 20 novembre 2019.

Commission enfance jeunesse le 21 novembre 2019.

Commission aménagement du territoire le 28 novembre 2019.

Commission finances le 10 décembre 2019.

Conseil communautaire le 17 décembre 2019.

### Ecole (rapporteur Fabrice Bossuyt)

Création association « les petits Gutenberg » : composée à ce jour de parents d'élèves, cette association a pour but l'aide à l'organisation et l'animation autour de

l'école en ouvrant, lorsque cela est possible, les festivités correspondantes à tous les Mesnilois. Réunion d'information le 12 novembre 2019 dans le gymnase de l'école à 17 h 30.

Conseil d'école du 4 novembre 2019 :

Les enfants remercient la Mairie pour le marquage de la cour de l'école.

Effectifs :

20 petite section maternelle

22 moyenne et grande section maternelle

20 cours préparatoire et cours élémentaire 1

22 cours élémentaire 2 et cours moyen 1

18 cours moyen 2

Exercices de prévention :

Le 19 novembre 2019 mise en sécurité pollution

Aide personnalisée :

Concerne 5 à 6 enfants

Animations de fin d'année :

Carnaval 14 février 2020

Kermesse à définir lors du prochain conseil (3 février 2020)

Marché de Noël : 17 décembre 2019 avec spectacle enfants au foyer communal

Sorties scolaires : pas de classe verte. Envisagées : manège de Tilly, Puy du Fou.

#### **La vie au Mesnil (rapporteur Jacques Jarrafoux)**

11 novembre : commémoration armistice 14-18 et hommage aux morts de toutes les guerres au monument aux morts.

Anciens : repas le 16 novembre 2019. Pour la confection des colis nous continuons à privilégier le commerce mesnilois (distribution à partir du 13 décembre 2019).

Bulletin municipal : prochaine réunion 18 novembre 2019.

Maisons fleuries : le 23 novembre à 18h à la mairie pour les participants inscrits.

Vœux à la population le 12 janvier 2020 au foyer communal.

Vœux au personnel le 13 janvier 2020.

#### **Sécurité –Entretien (rapporteur Bruno Tambourelli)**

- -Marquage marelles école : en fin de semaine dernière, le marquage au sol des jeux dans les deux cours de l'école a été refait sur budget communal.
- 
- -Mesures hivernales : la saleuse a été vérifiée et est prête à l'emploi pour faire face à un éventuel épisode neigeux cet hiver. Le déneigement éventuel se fera comme les années précédentes par le Maire de Courdemanche Monsieur Dutrémée.
-

- -Illuminations : vérification des enseignes lumineuses en cours, une quinzaine étaient défectueuses, elles sont en cours de réparation par nos agents communaux.
- 
- -Ping-pong : le sol a complètement été refait. Il n'y a plus qu'à refaire les peintures et remonter le WC mais les lieux sont accessibles aux utilisateurs. La reprise de ces travaux débutera cette semaine.
- 
- -Réunion de quartier : la réunion de quartier du 29 octobre a eu lieu au foyer communal. Etaient présents monsieur le Maire monsieur Boutin, monsieur Bossuyt, monsieur Vincent et monsieur Tambourelli. Cette réunion nous a permis de discuter avec les habitants de la rue du Moulin, rue du Calvaire, rue du Gros chêne et rue du château. Nous avons évoqué les difficultés pour les éboueurs de passer au carrefour de ces rues et que ce problème était dû à la topographie complexe des lieux et la présence de plusieurs véhicules mal stationnés. Une vingtaine de riverains se sont déplacés. Le problème est identique en cas d'intervention des secours et en particulier si la grande échelle devait passer à cet endroit. Un rappel aux règles de stationnement a été effectué. Un des habitants du quartier s'est engagé à retirer ses deux véhicules en stationnement abusif depuis plusieurs mois, ce qui va dans le bon sens et nous l'en remercions. Les habitants nous ont fait des propositions qui semblent faisables et devront être étudiées. Une proposition de création d'un parking rue du moulin en décalant la clôture du foyer communal, ce qui permettrait de créer 6 à 7 places de parking en bataille entre le local des Télécoms et le portail du foyer communal. Ces travaux seraient à la charge de la commune, nous étudierons la faisabilité de ce projet au sein d'une commission travaux-voirie. Il a été proposé également de laisser la rue du Gros chêne entre le carrefour évoqué précédemment et l'intersection avec la cité du gros chêne en double sens de circulation. Une création d'ilots permettrait de créer des places de stationnement et de faire ralentir la vitesse dans cette rue. Cette mesure pourra être prise en complément de la proposition faite au niveau du foyer communal. La création d'ilots dans la rue du Gros chêne étant de la compétence de l'EPN, nous étudierons cette proposition au sein d'une commission voirie-travaux avant de faire une demande à l'EPN. La très grande majorité des personnes présentes était favorable aux deux propositions évoquées. Nous nous sommes engagés à revenir vers eux une fois les projets étudiés. Nous tenions à remercier l'implication des personnes présentes pour cette première Réunion de Concertation Citoyenne.
- Le marquage au sol et la signalisation rue du Calvaire sera refait pour canaliser la circulation.
- -N.R.O : les travaux de la fibre grande rue et route d'illiers ont été laborieux. De nombreux dysfonctionnements ont été constatés (pas de mise en place de déviation, feux tricolores route d'illiers non synchronisés ou HS, stationnement des véhicules des ouvriers devant les portails des riverains). Nous n'avons cessé de faire des rappels aux ouvriers afin que les choses rentrent dans l'ordre. Une des sociétés sous-traitante a même été contactée téléphoniquement par nos soins pour les informer de la situation, il nous a été indiqué qu'un rappel en interne sera fait. Un courrier sera adressé par la mairie à l'attention d'Eure Normandie Numérique afin de signaler l'ensemble des dysfonctionnements.

### **Travaux** (rapporteur Jacques Boutin)

Eglise : les vitraux Decorchemont sont posés, la protection externe sera posée la semaine prochaine.

Chantier SIEGE : les prises sur les lampadaires nécessaires à la pose des illuminations ont été réalisées.

### **Finances** (rapporteur Jacques Jarrafoux)

Fonds de concours de fonctionnement :

Leur versement n'est possible qu'entre un EPCI et ses communes membres, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales - article L.5216-5 VI pour les communautés d'agglomération. Cette possibilité doit néanmoins respecter certaines exigences.

Ainsi, ces fonds de concours sont exclusivement destinés à financer les dépenses de fonctionnement (fluides, dépenses d'entretien, assurance, dépenses de personnel pour l'entretien et la maintenance) d'un équipement de superstructure relevant de la compétence de la commune et ne peuvent excéder 50 % maximum de la part de financement assurée (reste à charge), hors subvention, par la commune bénéficiaire.

(voir délibération).

Crèche : le chiffrage du projet qui consiste à aménager l'ancien bureau de poste en crèche est maintenant acceptable. Coût global de l'opération 150 000 € HT, part communale 40 000 € HT avec possibilité de fonds de concours d'investissement pour 20 000 €.

## **DELIBERATIONS**

*Le nombre de votants est de 12 ( 8 présents et 4 pouvoirs)*

### **Actualisation des loyers** (pour info)

Concerne les locations : presbytère, infirmières et esthéticienne.

La mention d'actualisation étant présente dans les baux ne nécessite pas de délibération.

### **Convention piscine et/ou convention illuminations avec St Germain**

*L'utilisation de la piscine de Vernouillet est maintenant de la compétence de l'Agglomération de Dreux. La convention qui devait nous être adressée n'est pas encore parvenue. Cette délibération est donc reportée.*

*Pour autant l'école continue de bénéficier des séances de piscine.*

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la mairie de Saint Germain sur Avre pour la pose des illuminations de fin d'année aux mêmes conditions que l'année dernière.

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

#### **Cadeaux fin d'année au personnel**

Monsieur le Maire propose de reconduire le geste d'attribution de chèques cadeaux de fin d'année au personnel communal à l'identique de l'année précédente (100 €).

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

#### **Compétence EPN enseignement supérieur**

*EPN – Proposition d'évolution de la compétence Enseignement Supérieur.  
Avis du conseil municipal ;*

*Evreux Portes de Normandie a marqué son souhait de porter la construction d'un centre de formation en odontologie sur le site Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES).*

*Pour des questions de cohérence technique et architecturale, ainsi que de montage financier, Evreux Portes de Normandie souhaite également réaliser la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.*

*En proposant de porter la réalisation de ces bâtiments, Evreux Portes de Normandie souhaite ainsi se distinguer en tant que territoire d'accueil des étudiants en enseignement supérieur dans le domaine de la santé.*

*Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, cette évolution de compétence nécessite, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, l'accord des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- EMETTRE un avis favorable sur la proposition d'évolution de la compétence Enseignement supérieur d'EPN, visant à compléter la compétence facultative « Développement de l'enseignement supérieur » avec la mention « comprenant son soutien ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation ».

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

## Approbation CLECT

### EPN - Commission locale d'évaluation des charges transférées

*Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019.  
Adoption.*

*Le 25 juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance/jeunesse ».*

*Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.*

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- ADOPTER le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

### **Arrêté permanent gens du voyage**

Modèle proposé :

**VU** les lois des 2 Mars et 22 Juillet 1982, loi de décentralisation relative aux droits des communes.

**VU** la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée dite « loi Besson », relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 et notamment les articles 97,147 à 150 et 150 à 195 ont introduit des évolutions notables dans les dispositions applicables aux Gens du Voyage.

**VU** la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1 et R.417-10

**VU** le schéma départemental 2019-2025 pris en application de la loi du 5 juillet 2000.

**CONSIDERANT** que le stationnement des caravanes des Gens du Voyage ne doit pas porter atteinte à la salubrité, à la tranquillité, à la sécurité publique et à la protection des sites et de l'environnement.

**CONSIDERANT** qu'un terrain destiné à l'accueil des gens du voyage est situé voie communale 6 à Guichainville.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions prises dans l'arrêté DP/PER/06-033 en date du 6 juillet 2006 interdisant le stationnement des gens du voyage sont abrogées et remplacées par les suivantes.

**ARTICLES 2 :** Le stationnement ou le campement des Gens du Voyage est interdit sur le domaine public et privé de la commune de Mesnil sur l'Estrée, notamment sur les places, les parkings, rues, espaces verts aménagés ou non aménagés, ruelles, voies communales, stade et chemin ruraux.

**ARTICLES 3:** Les Gens du Voyage sont invités à s'arrêter sur l'Aire d'accueil aménagés sis voie communale 6 sur la commune de Guichainville.

**ARTICLE 4 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la loi.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance de tous les administrés par voie d'affichage.

**ARTICLE 7 :** Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, dans les domaines qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre un arrêté en ce sens.

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

#### **DM pour droit de cession SEGILOG**

Les droits de cession informatiques contenus dans le contrat SEGILOG nécessitent l'affectation au compte 2051 (demande de la Trésorerie) d'un montant de 3 304,80 € via une D.M. (demande de modification budgétaire).

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

#### **FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT**

Le versement de fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération EPN du 15.10.2019 relative aux fonds de concours en fonctionnement,

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER un fonds de concours en fonctionnement pour le montant suivant :  
10 059,09€.

- 12 Votants                      contre : 0              abstention : 0              pour : 12

## QUESTIONS DIVERSES

Location barnums : Monsieur le Maire propose une première mouture de règlement à peaufiner d'ici le printemps.

Cessation d'activité Paméla food-truk.

*Prévision prochain conseil municipal lundi 20 janvier 2020.*

La séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance : Monsieur JARRAFOUX.



## **ANNEXE.**

La commission finances (Messieurs VINCENT, BOUCARD, BOSSUYT, JARRAFOUX, BOUTIN)

s'est réunie le 19 octobre 2019.

Présents : Messieurs VINCENT, BOUCARD, BOSSUYT, JARRAFOUX, et Madame LE CLEZIO en tant qu'assistance technique.

L'examen des comptes fait ressortir un besoin de trésorerie au chapitre des **frais de personnel** :

Une provision budgétée de 30 000 € permet cette couverture par décision du Maire.

Les cotisations URSAFF pour 15 000 € et l'attente des prises en charge des arrêts maladie (recettes à venir) nécessitent une D.M. (demande de modification budgétaire) étendue à 20 000 € par délibération.

Les subventions afférentes au **chantier de l'Eglise** ne peuvent être versées qu'après paiement de l'ensemble des factures. Pour payer les reliquats dus aux entreprises intervenant sur les vitraux il faut faire le constat du changement par délibération.

Compte tenu de l'urgence à l'établissement des payes du personnel et de la proximité de la fin d'année pour le versement des subventions, la commission finances donne son accord pour le rattachement au dernier conseil municipal de la décision du Maire et des 2 délibérations citées.

Ce rattachement, tel que préconisé par la commission finances, sera signifié lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 4 novembre 2019.